



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-435

PUBLIÉ LE 27 AOÛT 2021

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Hôpital Saint-Louis

75-2021-08-26-00016 - Arrêté n° 2021-002 portant délégation de signature

De la directrice de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI) (3 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-08-26-00016

Arrêté n° 2021-002 portant délégation de
signature

De la directrice de la Direction de la Recherche
Clinique, de l'Innovation, des relations avec les
universités et les organismes de recherche (DRCI)

Direction de la Recherche
Clinique, de l'Innovation,
des relations avec les
universités et les
organismes de recherche
(DRCI)

Stéphanie DECOOPMAN
Directrice

Arrêté n° 2021-002 portant délégation de signature
De la directrice de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec
les universités et les organismes de recherche (DRCI)

La Directrice de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R. 6147-2 et R. 6147-4,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté 75-2021-01-08-001 du 8 janvier 2021 modifiant l'arrêté fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique- hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté 75-2021-01-08-002 du 8 janvier 2021 modifiant l'arrêté portant délégation aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique- hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté 75-2021-01-08-003 du 8 janvier 2021 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

ARRETE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Milan LAZAREVIC, directeur d'hôpital, Adjoint à la directrice de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI), à l'effet de signer au nom de la directrice de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Erik DOMAIN, directeur d'hôpital, à l'effet de signer au nom de la directrice de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la DRCI notamment en matière de gestion technico-

réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

Article 3– Délégation de signature est donnée à Madame Pascale ROCHER, directrice d'hôpital, à l'effet de signer au nom de la directrice de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel

En cas d'empêchement de Madame Pascale ROCHER, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine MULOWA, Responsable de la Cellule Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom de la directrice de la DRCI tous les courriers et documents de correspondance avec le Centre de Gestion Commune Ressources Humaines PIC et Siège, les demandes de formation, ainsi que les ordres de missions.

En cas d'empêchement de Madame Pascale ROCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur André RIZZO, responsable de la gestion, à l'effet de signer au nom de la directrice de la DRCI tous les actes, appels de fonds, bilans financiers, décisions de reversement, de paiement, et courriers en matière de gestion financière des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, ainsi que les bons de commande et d'un montant inférieur à 5000 euros hors taxes, et les demandes de Chronopost.

Article 4 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge BUREAU, responsable du pôle promotion de la DRCI, à l'effet de signer au nom de la directrice de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la vigilance) et administrative des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, les contrats relatifs à la participation des centres investigateurs dans le cadre des recherches promues/gérées par l'AP-HP, ainsi que les documents concernant les appels à projets de recherche.

En cas d'empêchement de Monsieur Serge BUREAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick VACHER.

Délégation de signature est donnée à Madame Sarra DALIBEY, responsable de la vigilance, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la DRCI les documents en matière de vigilance des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP.

En cas d'empêchement de Madame Sarra DALIBEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Florent VIGUIER et Madame Hélène BROCVIELLE.

Article 5 – Délégation de signature est donnée à Madame Lauren DEMERVILLE, responsable du pôle Partenariats et Expertises de la DRCI, à l'effet de signer au nom de la directrice de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de ressources biologiques à finalité scientifique, tous les actes, courriers et documents en matière de gestion administrative et financière des projets de recherche financés par les programmes de la commission européenne, tous les contrats relatifs à la prise en charge des frais supplémentaires conclus avec les promoteurs industriels et académiques, ainsi que tous les contrats de partenariat industriel.

Article 6 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Tara DUONG, responsable par intérim du pôle Transfert et Innovation, à l'effet de signer au nom de la directrice de la DRCI tous les actes, en ce inclus les actes confirmatifs de cessions, courriers et documents relatifs aux démarches de protection des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel, auprès de tous les offices, registres et organismes nationaux et internationaux.

Article 7 – Les titulaires de la présente délégation assurent la publicité des actes qu'ils ont signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

Article 8 – L'arrêté N°75-2021-01-11 007 du 11 janvier 2021 est abrogé.

Article 9 – Cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le 26 août 2021

La Directrice de la DRCI



Stéphanie DECOOPMAN